

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU TARTAIX

806 Chemin du Tartaix
38 330 MONTBONNOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU mardi 08 mars 2022

Étaient présents :

- Mme. LE BARRILLEC, Adjointe aux affaires scolaires,
- Mme BOSSEZ responsable petite enfance à la mairie de Montbonnot,
- Mr BENE, Directeur de l'école,
- Mmes DELAGE, BOUCHET-LANNAT, GUYOT, MAZZILI, OUDART, GRIVAUD, enseignantes.
- Mme Carole FAURE, responsable périscolaire
- Mmes DELORME, CARRA, TROUSSIER, représentantes élues des parents d'élèves.

Absents excusés :

- Mme MOREL, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Grenoble 5.
- M. BONNET, Maire de Montbonnot Saint Martin
- Les membres du RASED,
- Mmes, RAMON, BURLET, BRAGONI, HARTMANN, DAMIEUX, CORJON, représentantes élues des parents d'élèves.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

- **En noir** : les propos des enseignants (**en rouge** les modifications des enseignants)
- **En vert** : les propos des parents délégués
- **En bleu** : les propos de la mairie

L'aide aux élèves en difficultés

Exposer lors du conseil ce qui est mis en place pour accompagner les élèves qui ont des besoins particuliers.

Différentes adaptations et aides sont proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés :

- Différenciation du travail en classe, activités de régulation.
- Mise en place de réunions : équipes éducatives, conseils des maîtres, ESS (présence de 1 AESH pour 1 élève).

Cette année scolaire, le rased est intervenu dans notre école :

- Psychologue scolaire : observations, bilans, rencontres avec les familles
- Maître E : des suivis en cycle 2 (CP - CE1)

Les liens dans l'école et avec des personnes extérieures à l'école :

Beaucoup d'échanges sont établis pour trouver des solutions, il y a des résultats, des progrès sont observés et mesurés.

- Coopération entre enseignants pour adapter les aides apportées,
- Coopération avec le Pôle ressource (présenté lors du premier conseil d'école),
- Coopération avec le médecin scolaire,

<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'aide dans les classes : PPRE, APC, PAP (en cycle 3). - Stages de réussite éducative pendant les vacances scolaires. - Interventions du Pôle ressource : RASED : maître E ou psychologue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération avec l'enseignante référente de scolarité (gestion des situations de handicap), - PIAL de Crolles, - Consultation des parents, - Contacts avec des professionnels extérieurs : orthophonistes, psychomotriciennes, ergothérapeutes, CMP, CMPP, SESSAD... <p>Ces professionnels extérieurs peuvent participer aux équipes éducatives mais ne peuvent pas intervenir en classe (sauf SESSAD qui intervient dans les écoles).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 élèves sont en attente d'attribution d'une AESH mutualisée, 1 depuis novembre, 1 depuis janvier. Le PIAL de Crolles nous explique que le recrutement des AESH est compliqué, il n'y a pas de postulants. PIAL = Pôles inclusifs d'accompagnement localisé
--	---

<p><u>La sécurité à l'école</u> information sur les exercices de sécurité dans l'école.</p>	<p>Des exercices de sécurité sont obligatoires sur une année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 évacuations « incendie » - 2 confinements ou mises à l'abri (tempête, séisme, accident industriel, attentat ou intrusion dans l'école) <p>- Un confinement alerte intrusion a été réalisé. L'exercice a été préparé avec les élèves et s'est très bien passé. Les élèves ont été particulièrement silencieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un confinement alerte séisme va être réalisé. - une évacuation incendie a déjà été réalisée. <p>Le PPMS de l'école est réactualisé à chaque rentrée de septembre.</p>
--	---

<p><u>Le déroulement et le suivi de la scolarité :</u></p> <p>Malgré un nombre important de familles qui coopèrent aisément avec les enseignants, nous notons de plus en plus de dysfonctionnements. Le conseil rappelle que l'investissement de chacun dans la scolarité des élèves et la vie de la classe sont essentiels.</p>	<p>Nous observons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de plus en plus d'informations non lues, non signées dans les cahiers et sur Educartable. (L'application Educartable nous donne une visibilité sur les messages lus et non lus.) - Des LSU (livrets scolaires) non signés malgré un délai accordé important. - Parfois un manque dans le suivi des leçons à la maison. - Le matériel de la trousse non renouvelé. <p>Ce manque de suivi de la scolarité s'accroît au fil des années : du CP au CM2.</p>
---	---

- Une baisse de l'attention en classe, une fatigue accrue chez certains enfants. Certains élèves nous confient spontanément qu'ils se couchent tard, qu'ils jouent à des jeux vidéo ou regardent la télévision. Ou bien encore, qu'ils jouent à des jeux vidéo au-delà de l'âge autorisé.
- Des reproches récurrents, parfois virulents, formulés aux enseignants (verbaux, écrits).

La gestion des projets

Les projets pédagogiques sont mobilisateurs, donneurs de sens, ils fédèrent les élèves. Ce sont de véritables vecteurs dans la construction des compétences.

Les projets mis en place sont décidés par l'enseignant. Il s'agit d'une valeur ajoutée aux apprentissages pour répondre aux exigences des programmes. Ils permettent de dynamiser les apprentissages. Ils inscrivent les élèves dans une dynamique tout en développant des compétences.

Ils ne sont ni obligatoires, ni prescrits par les programmes.

Ils exigent une préparation importante, un engagement chronophage pour les enseignants.

L'équipe enseignante remercie particulièrement la mairie et le sou des écoles qui contribuent en grande partie au financement de ces projets.

L'ensemble des projets liés au sport sont présentés au conseil.

Les projets sont nombreux dans notre école, l'investissement des enseignants pour les mettre en œuvre est assez colossal. Ce travail n'est pas prévu dans les heures rémunérées des enseignants.

En amont, un projet demande : de le conceptualiser, de l'intégrer dans les apprentissages, de trouver et contacter des partenaires, d'établir un budget, de demander des devis, des autorisations administratives, de l'évaluer, le planifier, d'assurer la sécurité...

Les parents délégués proposent aux enseignants de présenter cette information lors des réunions de rentrée.

Le projet ski de fond / biathlon

Depuis plusieurs années, les niveaux CE2, CM1, CM2 bénéficient de sessions de ski de fond / biathlon.

Cette année, le col de Porte était inaccessible en raison de travaux sur la route d'accès à la station.

Cela a engendré des désagréments que les parents n'imaginent certainement pas. Le temps consacré à ce projet est énorme.

- Nous n'avons pas été directement alertés par nos autorités ou par les autorités territoriales. Il n'y a eu aucune anticipation, nous étions sans projection possible. Le col de Porte s'est retrouvé isolé et les élèves de nombreuses écoles sans projet.
- Il a fallu trouver une station, des moniteurs, des loueurs de matériel pour nous accueillir. Etablir de nouveaux devis.
- Annuler les cars, recommander des cars plus onéreux.
- Mener de nombreuses réunions, notamment pour gérer les écarts budgétaires conséquents.

En réponse à la question des parents délégués :

<p>Serait-il possible de conserver pour les prochaines années le plateau de l'Arselle comme lieu de pratique du ski de fonds ? En effet, il est nettement plus agréable, fonctionnel, et adapté à tous les niveaux (beaucoup moins de pente, au soleil). De plus, la route est plus confortable pour les enfants malades.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le conseil hésite entre l'alternative : Le col de Porte a des pistes moins accessibles, est moins cher. Le plateau de l'Arselle a des pistes plus accessibles aux élèves, est plus onéreux. Les parents délégués proposent un sondage auprès des parents de l'école pour déterminer le lieu de l'année prochaine. Cette idée est retenue par l'ensemble du conseil. - Le budget sera étudié dès le mois de juin.
---	---

Les budgets et devis étudiés

100 élèves	5 sorties au Col de Porte	5 sorties au Plateau de l'Arselle	écart
Moniteurs de ski	4867 €	2535 €	
Location matériel		4130 €	
Transport en car	3500 €	3500 €	
Total pour 100 élèves	8 367 €	10 165 €	1 798 €
Total par élève	83,67 €	101,65 €	

<p><u>La sensibilisation à internet</u></p> <p>Serait-il possible pour les classes de CM d'organiser une intervention prévention Internet/réseaux sociaux ?</p>	<p>Prévue dans les programmes des cycles 3 (CM1-CM2), celle-ci aura lieu au printemps.</p> <p>Nous rappelons qu'il s'agit d'une sensibilisation aux dangers d'internet qui ne se substitue pas au rôle de prévention et contrôle des parents.</p> <p>Il s'agit d'aborder internet, non les réseaux sociaux qui sont interdits en dessous de 13 ans.</p>
---	---

<p><u>Temps périscolaire</u></p> <p>Retour très positif sur les activités du vendredi soir lors du temps périscolaires : variées, animées, intéressants... Les enfants sont ravis d'y aller.</p>	<p>La mairie remercie les parents pour ce retour positif. Il y a une vraie dynamique et volonté de continuer à proposer des animations de qualité.</p>
--	--

<p><u>La cantine</u></p> <p>Concernant la cantine, il y a des remarques récurrentes sur les punitions collectives.</p>	<p>La terme « punition collective » n'est pas approprié mais il est ressenti comme cela par les enfants et il faut en tenir compte. C'est pour cela que le responsable du service demandera à la responsable périscolaire et la coordinatrice</p>
--	---

<p>Est-ce que le personnel a pu finaliser sa formation et quels sont les nouveaux outils mis en place sur ce sujet ? Concernant le temps calme quelle est la méthode pédagogique utilisée (musique, autres...). Concernant les élèves ayant un comportement inapproprié récurrent, les parents sont-ils informés ? Quelles sont les sanctions appliquées dans les cas de comportements abusifs répétitifs ? Proposition : carnet de suivi, mail d'information/prévention auprès de tous les parents.</p>	<p>de travailler précisément sur ce point afin de fluidifier ces temps de fin de repas tout en conservant cette volonté de retour au calme. Pour les enfants qui ont de manière récurrente un comportement inadapté, le responsable périscolaire prévient automatiquement les parents de l'enfant concerné (mails, téléphone ou en direct) En cas de récurrence, un courrier émanant de l'adjointe aux affaires scolaires est envoyé.</p>
--	---

<p><u>Remerciements</u></p>	<p>Le conseil d'école remercie les parents délégués pour leur dévouement, leur investissement dans la vie de notre école, leur écoute et l'intérêt qu'ils portent aux enfants.</p>
------------------------------------	--

Pour information, le 3^{ème} conseil d'école est fixé au mardi 6 juin 2023 à 18h00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Copie transmise à :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Monsieur le Maire de Montbonnot
Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.